MACON.fr
Mâcon capitale de la Bourgogne du sud

Le programme des centres de loisirs

Pour les vacances de Pâques, la Ville de Mâcon propose un programme d'activités et de loisirs à destination des enfants et des jeunes.
Découvrez ci-dessous le programme complet et les modalités d'inscription.

Centre de loisirs rue Pillet (de 3 à 5 ans et demi)

Le centre de loisirs situé au 27 rue Pillet accueille les enfants de 3 à 5 ans et demi du lundi 15 au vendredi 26 avril inclus.
Il propose de nombreuses activités aux enfants pour créer des repères temporels et spatiaux, favoriser l'éveil, l'autonomie et la créativité.
Il leur permet également de découvrir de nouveaux environnements grâce aux sorties organisées.

Fonctionnement du centre rue Pillet

Le centre est ouvert du lundi 15 au vendredi 26 avril inclus.

Les inscriptions peuvent se faire à la demi-journée, à la journée, à la semaine, avec ou sans repas. Un minimum de deux demi-journées par semaine est obligatoire.

Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial (voir tarifs en lien (https://www.macon.fr/fileadmin/medias/03_MACON_ET_VOUS/Familles/Les_centres_de_loisirs/TARIFS_DES_CENTRES_DE_LOISIRS.pdf)).

Les parents ont la possibilité d'amener et de récupérer leurs enfants, soit :

- **au centre de loisirs de la rue Pillet :**
  - accueil de 7 h 30 à 9 h et départ entre 12 h et 12 h 15 pour les enfants ne déjeunant pas au centre de loisirs ;
  - accueil à partir de 11 h 30 pour les enfants inscrits à la demi-journée après-midi avec repas ;
  - accueil de 13 h à 14 h pour les enfants inscrits en demi-journée sans repas ;
  - départ échelonné entre 17 h et 18 h 30
- **aux points de ramassage des bus** (pas de transport entre 12 h et 14 h) : téléchargez ci-dessous les horaires et points de ramassage des bus.

Modalités d'inscription

Ouverture des inscriptions :

- **à partir du lundi 18 mars pour les familles mâconnaises ;**
- **à partir du mercredi 27 mars pour les familles non mâconnaises.**

Elles seront à réaliser à l'accueil des services de l'Enfance et de la Vie scolaire (Annexe Lamartine 23 rue Mathieu, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. 03 85 39 18 44).

Clôture des inscriptions :

- Afin de respecter la législation, les inscriptions pour les centres de loisirs seront closes le mercredi 3 avril à 17h30 pour la semaine du 15 au 20 avril, le mercredi 10 avril à 17h30 pour la semaine du 22 au 26 avril.

Pour toute nouvelle inscription, les familles doivent se munir des documents nécessaires et obligatoires ci-dessous :

- du carnet de vaccination de l'enfant ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- d'un numéro de téléphone en cours ;
- d'une attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant ;
- du numéro de Sécurité sociale ;
- d'un justificatif de prise en charge par le comité d'entreprise (lorsque nécessaire) ;
- d'un document CAF 71 indiquant le quotient familial (sinon tarif plein appliqué) ;
- pour la "Carte J'M" (https://www.macon.fr/macon-et-vous/familles/les-aides-aux-jeunes-et-aux-familles/la-carte-jeune-maconnais) : une photo d'identité et le livret de famille.

Les documents d'inscription sont téléchargeables en cliquant sur les liens suivants : fiche de renseignements pour inscription - notice pour remplir la fiche de renseignements inscription (https://www.macon.fr/fileadmin/medias/03_MACON_ET_VOUS/Familles/Les_centres_de_loisirs/Notice_pour_remplir_la_fiche_d_inscription.pdf) - fiche sanitaire CERFA.

RAPPEL : POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, TOUTES LES FACTURES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉES.

Centre de loisirs à Hurigny (de 5 ans et demi à 12 ans)

Le centre de loisirs situé rue de l'église à Hurigny accueille les enfants de 5 ans et demi à 12 ans du lundi 15 au vendredi 26 avril inclus.

Situé à proximité de Mâcon, ce centre fait la part belle aux activités de découverte de l'environnement : son parc est particulièrement adapté aux animations de plein air.

Une organisation par tranche d'âge permet de mettre à disposition des espaces spécifiques pour garantir un accueil adapté aux enfants.
L'équipe d'animation propose une thématique autour de laquelle de nombreuses activités sont pr oposées pour favoriser la découverte, la créativité, le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Fonctionnement du centre à Hurigny

Le centre à Hurigny est ouvert du lundi 15 au vendredi 26 avril inclus.

Les inscriptions peuvent se faire à la demi-journée, à la journée, à la semaine, avec ou sans rep as. Un minimum de deux demi-journées par semaine est obligatoire.

Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial (voir tarifs en lien (https://www.macon.fr/fileadmin/medias/03_MACON_ET_VOUS/Familles/Les_centres_de_loisirs/TARIFS_DES_CENTRES_DE_LOISIRS.pdf)).

Les parents ont la possibilité d'amener et de récupérer leurs enfants, soit :

- **soit au centre de loisirs de la rue Pillet :**
  - accueil de 7 h 30 à 8 h 45 et de 17 h 20 à 18 h 30 ;
- **soit aux points de ramassage des bus** (pas de transport entre 12 h et 14 h) : téléchargez ci-dessous les horaires et points de ramassage des bus.

Modalités d'inscription

Ouverture des inscriptions :

- **à partir du lundi 18 mars pour les familles mâconnaises ;**
- **à partir du mercredi 27 mars pour les familles non mâconnaises.**

Elles seront à réaliser à l'accueil des services de l'Enfance et de la Vie scolaire (Annexe Lamartine 23 rue Mathieu, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - Tél. 03 85 39 18 44).

Clôture des inscriptions :

- Afin de respecter la législation, les inscriptions pour les centres de loisirs seront closes le mercredi 3 avril à 17h30 pour la semaine du 15 au 20 avril, le mercredi 10 avril à 17h30 pour la semaine du 22 au 26 avril.

Pour toute nouvelle inscription, les familles doivent se munir des documents nécessaires et obligatoires ci-dessous :

- du carnet de vaccination de l'enfant ;
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- d'un numéro de téléphone en cours ;
- d'une attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant ;
- du numéro de Sécurité sociale ;
- d'un justificatif de prise en charge par le comité d'entreprise (lorsque nécessaire) ;
- d'un document CAF 71 indiquant le quotient familial (sinon tarif plein appliqué) ;
- pour la "Carte J'M" (https://www.macon.fr/macon-et-vous/familles/les-aides-aux-jeunes-et-aux-familles/la-carte-jeune-maconnais) : une photo d'identité et le livret de famille.

Les documents d'inscription sont téléchargeables en cliquant sur les liens suivants : fiche de renseignements pour inscription - notice pour remplir la fiche de renseignements inscription (https://www.macon.fr/fileadmin/medias/03_MACON_ET_VOUS/Familles/Les_centres_de_loisirs/Notice_pour_remplir_la_fiche_d_inscription.pdf) - fiche sanitaire CERFA.

RAPPEL : POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, TOUTES LES FACTURES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉES.

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273